Attention : eau de Javel !

D'après **www.securiteconso.org**

L'eau de Javel est un des agents antiseptiques les plus utilisés chez les particuliers. Elle est commercialisée sous deux titres différents : l'eau de Javel diluée classique à 9° chlorométrique (28 g/L de chlore actif) ; l'extrait d'eau de Javel (le « berlingot ») à 36° chlorométrique (114 g/L de chlore actif).

LE RISQUE EST TRIPLE

- Projection dans l'œil.
- Projection sur la peau.
- Ingestion.

Avec l'eau de Javel diluée, les risques sont relativement limités.
Avec les berlingots d'eau de Javel concentrée, le risque est beaucoup plus élevé, puisqu'il s'agit d'un produit corrosif.

LES ACCIDENTS

L'eau de Javel est responsable de 40 % des accidents avec des produits d'entretien (eux-mêmes responsables de plus de 25 % des intoxications). La cause de ces accidents est souvent le **mordillement d'un berlingot** par un jeune enfant ou le fait d'avaler de l'eau de Javel par erreur, à la suite d'un transvasement.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Tenez **hors de portée** des enfants l'eau de Javel même diluée, soit en hauteur, soit dans un placard **fermé à clef.** Attention aux jeunes enfants assis dans caddies des **supermarchés** et qui peuvent attraper et **mordiller** les berlingots.
Transvasez le berlingot, **immédiatement** après l'achat, dans un récipient destiné à l'eau de Javel diluée et étiqueté comme tel, et jetez l'emballage à la poubelle.
Ne transvasez pas l'eau de Javel dans un récipient à usage alimentaire, cela pourrait porter à confusion.
Rangez immédiatement la bouteille après usage. **Ne la laissez pas « traîner »** : la plupart des accidents chez les enfants surviennent pendant l'utilisation par des adultes.
L'hypochlorite de sodium est irritant pour la peau. Il faut donc **éviter le contact direct** avec la peau en utilisant des gants.
Ne mélangez pas l'eau de Javel avec un produit acide (détartrant WC…) : il y a alors formation de dichlore (communément appelé chlore), gaz irritant provoquant toux, gêne respiratoire, crises d'asthme.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Ingestion d'eau de Javel

- Eau de Javel en berlingot : en général, la quantité absorbée dans un contexte accidentel est minime (recul immédiat devant le goût de l'eau de Javel). Si la quantité est plus importante, il y a risque de brûlure de l'appareil digestif. L'absence de lésions buccales n'est pas prédictive de bénignité. Dans tous les cas, l'avis d'un centre antipoison doit être pris. Surtout ne pas faire vomir, ni avaler quoi que ce soit.
- Eau de Javel diluée : il est nécessaire de prendre l'avis du médecin ou du centre antipoison ; en général, l'accident est bénin sans conséquences ultérieures.

Projection d'eau de Javel sur la peau

Il suffit de rincer à l'eau courante immédiatement, abondamment et de façon prolongée (15 minutes).

Projection d'eau de Javel dans l'œil

Il faut intervenir très rapidement, sinon la cornée peut subir des dommages. Le risque est majoré s'il s'agit d'eau de Javel en berlingot. La première mesure est le rinçage à l'eau courante immédiat et prolongée (15 minutes) en évitant de contaminer l'œil indemne le cas échéant ; 1 ou 2 minutes ne sont pas suffisantes. L'avis d'un centre antipoison ou d'un médecin est nécessaire. Il est recommandé de consulter un ophtalmologue s'il s'agit d'eau de Javel en berlingot ou dans les autres cas si des signes persistent après le rinçage.

Inhalation de vapeurs de chlore à la suite d'un mélange

Il faut immédiatement **sortir** de la pièce et appeler le **centre antipoison** ou le **15**. Rester au repos en attendant.

LA RÉGLEMENTATION

L'étiquetage du produit concentré en berlingot doit porter le symbole « irritant ». En outre, il doit être muni d'une fermeture à l'épreuve des enfants. Bien souvent, il s'agit en fait d'un emballage plastique entièrement fermé qu'il faut couper avec des ciseaux.
L'étiquetage de l'eau de Javel à 9° ne nécessite aucun pictogramme, le produit n'étant même pas classé irritant.

Remarque

Des pastilles se présentent comme des substituts de l'eau de Javel. Leur composition est différente. Ces pastilles doivent être conservées hors de portée des enfants. Les précautions d'emploi de l'eau de Javel leur sont applicables.

TOUS DROITS RESERVES - LA REVUE DU PRATICIEN